

Le Communiqué du Conseil des ministre du mercredi 29 juillet 2015

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 29 juillet 2015 au Palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication, le Président de la République fait part au Conseil de la première Conférence Nationale sur le Développement Durable qu'il a présidée le 24 juillet 2015.

Dans ce cadre, le Président de la République adresse ses vives félicitations au Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, au Comité scientifique, à l'ensemble des services de l'Etat, aux élus locaux, aux différents partenaires et à tous les acteurs mobilisés pour la qualité des travaux et le succès de cette première édition.

En effet, les échanges ont permis de bâtir un consensus national fort sur la nouvelle politique de Gouvernance verte, conforme aux enjeux du Sénégal Emergent et aux impératifs internationaux en matière de climat, dans la perspective de l'adoption prochaine des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) au mois de septembre 2015, à New York.

Le Président de la République engage en conséquence le Premier Ministre à procéder à l'évaluation des recommandations issues de cette importante rencontre, afin d'adopter, en relation avec l'ensemble des parties-prenantes, le plan d'actions de la Stratégie nationale de Développement Durable.

Après avoir exhorté les élus locaux à veiller à une gestion adaptée des ressources naturelles, soucieuse de leur régénération, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement :

- de renforcer la lutte contre les trafics illicites de bois sur l'ensemble du territoire national en prenant les dispositions nécessaires pour le recrutement de 400 agents des Eaux et Forêts et l'équipement approprié des services forestiers ;

- de veiller à l'application rigoureuse de la loi sur l'interdiction de l'usage des plastiques, à travers la promotion des bonnes pratiques dans le cadre d'une communication hardie et l'organisation d'une semaine nationale de collecte des plastiques en vue d'une appropriation citoyenne de cette décision stratégique ;

- d'asseoir le concept de « Sénégal vert » par l'amélioration du cadre de vie des populations, la gestion écologiquement rationnelle des déchets liquides et solides urbains, la généralisation de l'aménagement paysager des espaces publics, la promotion des emplois verts et de l'engagement bénévole des citoyens de tous âges, au service de l'environnement.

Poursuivant sa communication sur le sujet, le Président de la République insiste sur l'impératif de la préservation de la qualité des sols, des ressources en eau et de l'air, l'urgence de finaliser un plan national de préservation des massifs forestiers nationaux et des mangroves, en vue du développement de l'agroforesterie et de l'intensification des campagnes de reboisement.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement, de promouvoir l'implantation des réserves animalières, la sauvegarde des espèces rares et d'assurer une lutte efficace contre l'érosion côtière, en plus d'intégrer l'écotourisme comme composante dans la stratégie de promotion de la destination Sénégal.

Pour conclure son propos sur la politique nationale de développement durable et de la nouvelle Gouvernance verte, le Président de la République exhorte le Gouvernement de mettre en œuvre les diligences requises pour la préservation des parcs nationaux et la

modernisation de leur gestion, en rapport avec le secteur privé, à travers des partenariats « public-privé » innovants, profitables aux populations.

Abordant le dialogue et la coexistence pacifique des religions, à la suite de la Conférence internationale sur la « Contribution de l'Islam à l'avènement d'une paix mondiale durable » dont il a présidé la cérémonie d'ouverture le 28 juillet 2015, le Chef de l'Etat a magnifié l'entente cordiale et exceptionnelle des communautés religieuses du Sénégal, laquelle renforce l'image de marque de notre pays, dans un monde en quête de stabilité.

A ce titre, le Président de la République adresse ses chaleureuses félicitations aux organisateurs de la Conférence, en particulier au Khalife de Médina BAYE, Serigne Cheikh Tidiane Ibrahim NIASSE et à l'ensemble des chefs religieux du pays, musulmans et chrétiens, qui ont démontré en cette occasion, une communion véritable qui constitue un des socles de la stabilité du Sénégal.

Enfin, le Chef de l'Etat rappelle au Conseil, avoir accepté de parrainer, avec Sa Majesté, le Roi Mohamed VI du Maroc, cette importante manifestation pour promouvoir le dialogue, la coexistence pacifique entre les religions et la tolérance entre les peuples, remparts durables contre les extrémismes.

Concluant sa communication du jour, le Président de la République félicite très chaleureusement les lauréats du Concours général 2015, pour leurs résultats remarquables, leur sens de l'excellence et leur exemplarité, qui démontrent, malgré tout, la qualité du système éducatif national, secteur prioritaire aujourd'hui résolument engagé dans la modernisation et le renforcement des capacités, avec entre autres, l'inauguration prévue le 31 juillet 2015 à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, d'infrastructures académiques et sociales, pour les étudiants et les enseignants.

Le Premier Ministre a rendu compte de la visite de travail qu'il a effectuée à Paris, à la tête d'une délégation ministérielle et du séminaire intergouvernemental, tenu le 24 juillet 2015

à Matignon. Cette visite a permis de magnifier les relations bilatérales exemplaires entre le Sénégal et la France, de saluer l'amitié et le partenariat de longue date qui lie les deux pays.

Les différents échanges sur les questions d'intérêt mutuel, marqués par une parfaite convergence de vues, notamment sur l'appréciation du contexte sous régional africain et les préoccupations socio-économiques majeures pour les deux pays, ont été sanctionnés par des décisions importantes, portant sur les questions relatives à la sécurité, l'hydraulique, l'emploi des jeunes, l'agriculture, l'environnement et la coopération économique et financière.

En vue de consolider les acquis et de rénover le partenariat, il a été retenu la mise en place d'un cadre de suivi de la coopération franco-sénégalaise et le principe d'une édition retour du séminaire gouvernemental en 2016, à Dakar.

Après avoir félicité le Premier Ministre, et les membres de sa délégation le Chef de l'Etat rappelle que la contribution de la France, consignée dans le Document Cadre de Coopération 2013 – 2017 s'élève à 479 millions d'euros, dont 360 sont déjà mobilisés à travers plusieurs conventions de financement de projets dans tous les secteurs stratégiques. A ce titre, il demande au Premier Ministre d'assurer un suivi rigoureux des conclusions de ce premier séminaire intergouvernemental.

Enfin, le Chef de l'Etat annonce au Conseil, la suspension des réunions du Conseil des Ministres et leur reprise prévue au mois de septembre.

Le Ministre auprès du Président de la République, chargé du suivi du PSE a rendu compte de du pilotage des réformes et de l'état d'avancement des projets.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a fait le point sur le suivi de la pluviométrie, de l'état d'avancement du programme d'autosuffisance rizicole et de la campagne agricole.

Le Ministre de la Jeunesse de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques a fait part au Conseil du programme de Vacances citoyennes 2015 et de la mise en œuvre des projets et programmes du département.

Le Ministre de la Fonction Publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service Public a rendu compte de sa participation au Sommet des Nations Unies sur le Service public, levier pour atteindre les objectifs du développement durable, à Medellin en Colombie.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

§ Monsieur Momar DIOP, Docteur en Sciences politiques, matricule de solde n° 659.250/M, Ambassadeur du Sénégal en Afrique du Sud, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Robert Gabriel MUGABE, Président de la République du Zimbabwe, avec résidence à Pretoria ;

§ Monsieur Samba GUEYE, Administrateur hospitalier, matricule de solde n°607.735/D, précédemment Directeur du Centre hospitalier Régional Heinrich Lubkë de Diourbel, est nommé Directeur du Centre hospitalier régional de NDIUM en remplacement de Madame Ouleymatou Khadija DIAGNE appelée à d'autres fonctions ;

§ Docteur El Hadji Amadou DIENG, Médecin, titulaire du Diplôme d'Etudes supérieures spécialisées (DESS) en Economie de la Santé, matricule de solde n°613.774/D, précédemment en service au Centre hospitalier National Matlaboul Fawzeïni de Touba, est nommé Directeur du Centre hospitalier régional de Diourbel en remplacement de Monsieur Samba GUEYE appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Moussa Same DAFF, Administrateur hospitalier, matricule de solde n°603.048/E, précédemment Directeur de l'Hôpital Général de Grand Yoff, est nommé

Directeur du Centre hospitalier National Dalal Jamm, en remplacement de Monsieur Youssou NDIAYE appelé à d'autres fonction ;

§ Madame Khadidiatou Sarr KEBE, Administrateur hospitalier, matricule de solde n°513.536/A, précédemment Directeur du Centre hospitalier National de Pikine, est nommée Directeur de l'Hôpital Général de Grand Yoff, en remplacement de Monsieur Moussa Same DAFF appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Mouhamed Abdallah GUEYE, Administrateur hospitalier, matricule de solde n°606.578/F, précédemment Directeur de l'EPS 1 de Tivaouane, est nommé Directeur du Centre hospitalier National de Pikine, en remplacement de Madame Khadidiatou Sarr KEBE appelée à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Abdoulaye FALL, titulaire d'un Master en Management des Etablissements de Santé, matricule de solde n°607.733/F, précédemment Chef du Service administratif et financier de l'EPS 1 de Tivaouane, est nommé Directeur dudit Etablissement en remplacement de Mouhamed Abdallah GUEYE appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Abdoulaye NOBA, Administrateur civil principal, matricule de solde n° 600 799/A, est nommé Directeur de la Protection civile, en remplacement de Monsieur Dame GAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

§ Madame Na Fatoumata Dramé DIAKHATE, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, matricule de solde n° 616 287/J, est nommée Directeur de la Protection sociale au Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions, en remplacement de Monsieur Mamadou Racine Senghor, appelé à d'autres fonctions ;

§ Monsieur Amadou DEME, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle, matricule de solde n° 378 205/C, est nommé Inspecteur de l'Administration territoriale au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, poste vacant ;

§ Monsieur Cheikh FAYE, Inspecteur de l'Enseignement moyen secondaire général, principal 2ème classe, 2ème échelon, matricule de solde n° 605274/L, précédemment en service à l'Inspection d'Académie de Sédhiou, est nommé Inspecteur d'Académie de Kédougou en remplacement de Monsieur El Hadji NDAO, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le Ministre auprès du Premier Ministre,

Porte-Parole du Gouvernement